

Le Politique : une question de goût? Kant et le renouvellement du politique

Pierre Gravel

Volume 6, numéro 2, printemps 1996

La philosophie sur Internet

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801018ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801018ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

1181-9227 (imprimé)

1920-2954 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gravel, P. (1996). Le Politique : une question de goût? Kant et le renouvellement du politique. *Horizons philosophiques*, 6(2), 131–143.
<https://doi.org/10.7202/801018ar>

LE POLITIQUE : UNE QUESTION DE GOÛT? KANT ET LE RENOUVELLEMENT DU POLITIQUE

Emmanuel Kant a été principalement reconnu dans l'histoire de la philosophie moderne pour avoir été l'auteur de trois critiques fondamentales, trois critiques qui visaient tout à la fois à atteindre et à discerner les moments principaux du discours philosophique. Une *Critique de la raison pure*, tout d'abord, où il s'agissait d'examiner le pouvoir de légitimation et de législation de la raison dans le domaine infiniment friable et fuyant de l'expérience; où il s'agissait, plus précisément, de partir de ce qui est donné aux sens dans l'acte de la perception pour s'élever jusqu'au domaine de la nature entendue comme l'ensemble de tous les phénomènes pour autant qu'ils sont régis par des lois. La raison agissait comme pouvoir de légitimation et de législation. Une *Critique de la raison pratique*, ensuite, où il s'agissait d'examiner ce même pouvoir de la raison sur le terrain cette fois de la moralité; où il fallait montrer que la raison était pouvoir d'autodétermination, qu'en ce sens elle était à la fois libre et pouvoir de la détermination de ce qui vaut comme Loi. À partir de là, nous avons deux domaines de l'existence, deux domaines qui ne se recouvraient pas et entre lesquels pouvait se partager l'existence : la loi morale en moi, pour reprendre la formule consacrée, le ciel étoilé au-dessus de ma tête. Je navigue plus ou moins maladroitement sur une terre ferme en maintenant ouverts devant moi de hauts espoirs, par exemple, sur l'avenir de la liberté des hommes, ou sur les conditions de son effritement.

Or, voici que sur le tard, Kant aborde l'écriture d'une troisième critique, dite cette fois de la faculté de juger. La raison kantienne légifère toujours, mais il s'agit d'un type de jugement tout à fait particulier, un jugement qui vise à demander de manière réflexive, et non déterminante, si quelque chose comme un pur jugement de goût est possible, un jugement qui ne soit

ni de l'ordre d'un jugement de connaissance, ni de l'ordre d'un jugement moral, tous deux déterminants quant à la réalité même de leurs objets respectifs. S'il est bien vrai, comme le remarquera Wittgenstein, qu'il me faut connaître l'anglais pour apprécier la poésie anglaise, ce n'est certes pas *parce que* je connais cette langue que je puis en apprécier la poésie. Dans un jugement de connaissance, par contre, je juge qu'une rose est réelle, lorsque les conditions de sa présentation correspondent aux conditions de sa recognition, je juge qu'une rose est belle sous l'unique condition de l'*effet* que sa présentation fait ou exerce sur mes facultés représentatives. L'unité du «je pense» est, on le sait, la condition de l'objectivité, sa disparité, comme condition d'accueil, serait celle du plaisir. Ce n'est pas ce que je sais de la rose qui me plaît en elle, mais bien l'effet qu'elle me fait, ou me procure. Pour reprendre l'exemple de Kant, le botaniste ne jouit pas de la beauté des fleurs qu'il examine, du moins, ce n'est pas pour autant qu'il en jouit qu'il est botaniste.

Trois critiques, trois positions, trois questions, trois attitudes, trois «lieux» de l'existence sont ainsi possibles : je puis savoir, où il se trouve que le «je», le «je transcendantal», est la condition de possibilité du «il y a»; je puis exister comme sujet moral où j'institue la Loi par l'exercice même de ma liberté, et c'est le «je» qui acquiert ainsi la puissance d'un «tu dois»; enfin, je puis jouir, acquérant ainsi la découverte d'un «je» d'une qualité à nulle autre pareille. La déclaration ou la constatation du beau, du «c'est beau», me fait découvrir une subjectivité jusqu'alors inconnue. Ainsi peut se présenter, semble-t-il, le «tableau» des positions kantienne. Ce que j'aimerais montrer, à partir de maintenant, c'est que si Kant n'a pas écrit de critique de la raison politique, ce qui n'était pas tellement dans l'esprit de son temps où l'on se préoccupait bien plutôt de la philosophie du droit qui est un domaine positif, c'est que cette critique, ou plutôt les éléments principaux de ce qui pourrait devenir une critique, au sens positif où Kant entend l'ouverture d'un domaine, sont impliqués, dégagés et ouverts dans la troisième critique. En d'autres termes, à l'occasion de l'étude de la pure possibilité

d'un jugement de goût, Kant aurait déployé les éléments d'une politique tout entière fondée sur des motivations esthétiques, dans lesquelles il est possible de voir que le «je», préalablement déterminé comme condition d'un «il y a», puis, dans la seconde critique, d'un «tu dois», le sera cette fois d'un «nous» : de ce que je jouis, il s'ensuit que tu peux être toi aussi, et la communauté de tous ceux qui peuvent ainsi se reconnaître. En d'autres termes, si (la déclaration du) «je suis», c'est «il y a», si «je suis» c'est aussi «tu dois», peut-être se peut-il que «je suis» soit «nous sommes», mais à certaines conditions. Nous proposons donc de dégager les éléments d'une lecture *prospective* de la troisième critique, plus précisément de la première partie de sa première partie, l'analytique du beau.

*** **** ***** **

Parcourons donc les quatre définitions du beau que nous propose Kant, pour voir se dégager le fil de notre question : les conditions d'une politique esthétiquement fondée.

La première définition du beau, qui procède du moment logique de la qualité, et dont toutes les autres définitions, d'une certaine manière, procéderont, nous affirme que le beau est l'objet d'une satisfaction désintéressée, la notion d'intérêt étant ici entendue comme la relation qui me lie à l'existence de l'objet, que cette existence soit médiate ou immédiate. Médiate, c'est-à-dire médiatisée par le concept, cette relation me donne la notion du bien, ce n'est pas la chose comme telle, pour ainsi dire, qui plaît, mais bien plutôt la relation, ou la conformité, de la chose à son concept qui est pris comme modèle. Lorsque le concept est visé, j'obtiens à la fois le sens de l'être comme position et la vérité comme adéquation. Quant à la relation immédiate, il s'agit bien évidemment de ce qui plaît aux sens dans la sensation, et ce qui est ainsi donné, c'est la notion d'agréable. La première définition de la beauté *détache* donc la déclaration de beauté de tout rapport à l'existence entendue, soit comme donnée brute immédiate dans la sensation présente, soit comme conformité à un modèle conceptuel qui en serait le type ou l'idéal. Le beau n'est ni l'agréable, ni le bien. Il n'est,

dans le moment de son appréciation, ni l'objet des sens, ni celui de la raison.

Remarquons en premier que le beau, ainsi précisément abordé comme détaché de, ou en retrait par rapport à l'existence, s'écarte d'emblée de tout rapport possible à la question de la vérité, entendue au sens traditionnel de l'adéquation. Rien ne sera jamais beau *parce que*, de même, on ne pourra jamais convaincre quelqu'un par argumentation de la beauté de quelque chose. Le beau, la déclaration de beauté, est non seulement indéductible, il implique de surcroît la pleine liberté éprouvée comme condition de son énonciation — nous y reviendrons. Remarquons en second lieu que si le beau est ainsi détaché de l'existence de l'objet, cela implique tout aussi bien que ce n'est pas l'objet comme tel qui sera à la source d'un jugement de goût, mais bien l'objet pour autant qu'il émeut ou «touche», comme on le dit, c'est-à-dire que ce qui importe dans un jugement de goût, c'est l'*effet* que tel objet ou tel autre produira en termes de plaisir ou de peine ou de littérale é-motion. Je suis é-mu par ce que je déclare beau, je suis mis en mouvement et c'est ce mouvement même qui est la source de mon jugement, et cela même si, comme nous le verrons plus bas, ce mouvement devra conduire à une sorte d'arrêt de l'esprit. Aussi, au moment même où il se produit, ce mouvement qui conduit à l'énonciation d'un jugement de goût, me produit-il en même temps, *me* fait-il éprouver une subjectivité¹ jusqu'alors inéprouvée. Le beau me fait éprouver dans *ma* chair, puisqu'on ne peut éprouver le beau par procuration, une existence jusqu'alors inconnue, mais, ajouterions-nous, peut-être partageable. Une question peut dès maintenant s'esquisser : pourrait-il, mais à quelles conditions, y avoir une communauté qui se créerait du rassemblement libre de ceux et celles qui se reconnaissent et se recueillent dans une même constatation active de ce qui est perçu comme beau ? Pourrait-il y avoir une politique fondée sur l'esthétique ? Cette question, déjà impliquée dès la première

1. Nous suivons ici tout à fait l'analyse de Luc Ferry qui fait, dans son *Homo Aestheticus*, (Paris, Grasset 1990) de l'esthétique kantienne le lieu véritable de la subjectivité.

définition du beau, sera développée et prise en charge dans les trois autres définitions.

Donc le beau se distingue du bien, comme conformité ou adéquation au concept qui est pris comme modèle, et de l'agréable, au sens de ce qui plaît aux sens dans la sensation, en sorte que tous les êtres raisonnables peuvent s'entendre sur le bien, et tous les êtres pourvus de sensation peuvent jouir de l'agréable, mais seul l'homme, pour autant qu'il est libre, qu'il peut *se détacher* de ce qui lui est donné, peut éprouver dans sa chair cette plénitude rare que donne la beauté, que celle-ci soit dite «naturelle» ou de nature plus «spirituelle». A la différence de Hegel, qui restreindra la sphère du beau à ce qui est pure production de l'esprit, Kant s'émerveille tout autant d'un tableau aperçu accroché au mur d'un musée, voire : de ces rinceaux qui en décorent le cadre, que d'un arbre, d'une perspective ou d'un paysage aperçus à la sortie du musée.

** *** ** *

La seconde définition du beau, du point de vue du moment de la quantité, nous affirme que le «beau est ce qui est représenté sans concept comme objet d'une satisfaction universelle». Insistons ici sur ce que peut avoir de hautement paradoxal cette définition: comment comprendre en effet cette universalité d'un jugement, comme il sera question plus bas de sa nécessité, tous deux donnés sans concept? Cette *universalité*, dont il convient de remarquer qu'elle peut déjà être déduite de la définition précédente — dans la mesure en effet où la satisfaction n'est pas liée à un intérêt, on peut présumer que chacun est libre, et rendu libre, de l'éprouver — est donc *subjective*, et Kant nous la présente comme étant *esthétique*. Parenthèse : l'esthétique pourrait être ainsi le «lieu» véritable d'une subjectivité authentique. Il y avait une universalité logique, celle qui avait été l'objet de la CRP, et qui garantissait en quelque sorte l'objectivité de l'expérience, il y avait de même une universalité éthique différente, celle que la raison pratique avait déployée et par où s'instituait l'universalité de la Loi, fondée dans la racine même de la subjectivité, il y aura désormais une universalité esthétique présumée qui ne sera représentée

que subjectivement dans un jugement de goût, mais qui sera posée comme devant être au fondement de ce dernier. Un jugement de goût est d'emblée et *a priori* universellement partageable. Il est doté d'une quantité logique subjective intensive, pourrait-on dire, mais d'une extension présumée maximale. C'est le lieu du «comme si», si l'on veut, mais le «comme si» a lieu en esthétique. De celui qui prononce ou énonce un jugement de goût, en effet, on pourra dire :

Il parlera donc du beau, *comme si* la beauté était une structure de l'objet et *comme si* le jugement était logique (et constituait une connaissance de celui-ci par des concepts de l'objet) alors que le jugement n'est qu'esthétique et ne contient qu'un rapport de la représentation de l'objet au sujet» (6).²

Cette universalité présumée par le jugement portant sur le beau est en effet enracinée dans la nature même de la chose : je mépriserais le beau en disant qu'il n'est beau que pour moi. Est ainsi impliquée dans la déclaration de beauté l'*exigence* d'une universalité à laquelle Kant donne le nom de «valeur commune». Cette exigence impliquée, nécessaire au jugement de goût, mais qui n'a que la valeur d'une «Idée» (8), permet de poser un autre problème essentiel au style même, pourrait-on dire, de la *forme* la plus générale de la question kantienne: savoir si, dans le jugement de goût, «le sentiment de plaisir précède la considération de l'objet ou si c'est l'inverse» (9). C'est par une question de ce genre, on le sait, que s'ouvrait la CRP, et c'est une question qui vise à déterminer l'*origine* de la connaissance, sa provenance essentielle, c'est une question du même genre qui est ici posée. Et cette question est importante pour deux motifs différents : tout d'abord, Kant nous la présente comme étant celle dont la solution représente la «clef du jugement de goût», en sa solution ensuite se joue ce que l'on a trop souvent considéré comme étant l'intellectualisme de la position kantienne. Il vaut de s'y arrêter.

2. Dans les références au texte de Kant, nous renverrons toujours au numéro de la section concernée de la *Critique de la Faculté de juger.*, dans la traduction de M.A. Philonenko, parue à Paris, chez Vrin en 1968.

La solution de Kant à cette question — est-ce le sentiment de plaisir qui précède la considération de l'objet ou le contraire ? — a la forme suivante : dire que le plaisir, résultant de l'objet, précède, est parfaitement contradictoire, car ce plaisir ne serait que l'agrément dans la sensation, et comme tel, il serait lié à un intérêt. La conséquence immédiate que Kant tire de cette affirmation, c'est que c'est la communication universelle de l'état d'esprit qui doit être au fondement du jugement de goût, exigence de communicabilité qui est à la racine même d'une politique esthétique et dont dérive le plaisir. En d'autres termes, en tant que sujet empirique, englué dans la chair du sensible, je suis mû par un désir de communiquer, c'est en quelque sorte ce désir qui se voit réactivé par un jugement de goût déclarant un objet beau en fonction de l'éveil en moi du sentiment de plaisir qu'il me procure. De manière analogue, chez Platon, le beau, la plus sensible des idées amnésées, a le rare privilège de pouvoir ouvrir à nouveau les voies de l'anamnèse, il suffit de voir apparaître un beau corps à la sortie d'Athènes, un livre roulé caché sous un manteau, et c'est le *Phèdre*, dont nous venons d'évoquer le début. Et ce qui est censé devoir se communiquer, c'est la possibilité d'un *libre jeu* des facultés représentatives, imagination et entendement, non pas en elles-mêmes, puisqu'alors cela résulterait en un concept et donc en une connaissance, et donc enfin en cet intérêt rationnel que donne le Bien, mais ce libre jeu pour autant qu'il résulte en une sensation, une double sensation même, celle qui provient de l'union *libre* des facultés dans la considération *libre* et subjective de la beauté d'un objet. Dire que quelque chose est beau réactive en moi le désir de communiquer cette plénitude subjective que j'éprouve comme une sensation, tant elle est forte parfois, dans cette déclaration même. Et c'est cette sensation qui est présumée devoir se communiquer.

** *** ** *

La troisième définition, peut-être la plus importante pour nous, aborde la définition du beau à partir de la catégorie de la

3. Derrida J., «Le parergon», in *La vérité en peinture*, Paris, Flammarion, 1978.

finalité en nous affirmant que la beauté est «la forme de la *finalité* d'un objet, tant qu'elle est perçue en celui-ci *sans représentation d'une fin*» (17). Le paradoxe de cette définition se noue et se dénoue de la disjonction qui unit et sépare tout à la fois la fin de la finalité, ou plutôt : de la prescription préalable d'une fin. Je puis être ému par l'idée d'une finalité quelconque à la vue, par exemple, d'une fleur qui me paraît belle, ou celle de la nature dans sa complexe et magnifique luxuriance, sans qu'il soit nécessaire, comme chez Voltaire, d'imaginer ou de poser un quelconque grand horloger. Chez Kant, je puis bien l'imaginer, je ne suis pas pourtant autorisé à le poser. Cette émotion est d'autant plus possible qu'un jugement esthétique pur est réfléchissant et non pas *déterminant*. Partant de la singularité toujours unique d'une chose, n'importe laquelle, je puis tenter d'inventer la règle qu'elle semble impliquer et je puis alors découvrir, éprouver et même jouir du libre jeu des facultés qu'elle permet et fonde, l'objet beau donne en effet à rêver, il donne à penser pour reprendre le mot d'Éluard, mais je ne pars pas d'un concept prédéterminé pour y subsumer le particulier. L'entendement n'atteint jamais la feuille d'automne donnée dans sa ruisselante beauté, il ne la voit que comme un cas particulier de la loi qui régit la chute des corps, ainsi précisément colorée par un angle du soleil, etc. Il peut donc y avoir une forme de finalité perçue sans la prescription préalable d'une fin, que celle-ci soit objective comme dans les cas étudiés dans la CRP, ou qu'elle soit subjective, comme dans la raison pratique, lorsque l'on fait de la volonté une cause. Il n'est pas toujours nécessaire, ajoute Kant, «de saisir par la raison ce que nous observons» (10). Il s'ensuit donc que je puis éprouver un plaisir «qui n'est en aucune manière pratique, ni comme le plaisir procédant du plaisir pathologique (sic) de l'agréable, ni comme le plaisir résultant du plaisir intellectuel du bien représenté» (12). Ce plaisir est tout à fait particulier, il est contemplatif, analogue à un «arrêt de l'esprit», et c'est un état dans lequel l'esprit est passif (12), comme retiré du monde qui bat et bruit pourtant tout autour comme cette robe que le vent chiffonne.

Ainsi, à nouveau «coupé» de tout rapport, cette fois, à l'idée de finalité, comme aussi à toute idée de causalité, puisque ces deux concepts relèvent tous deux du troisième moment des fonctions logiques du jugement, le jugement de goût peut désormais être envisagé dans toute sa spécificité et dans toute sa pureté. Soulignons que le critère qui permet d'élever le jugement à sa pureté maximale est relié à la notion d'intérêt porté à la forme de l'objet quant à l'*attrait*, exercé par exemple sur les sens dans la sensation — mais c'est l'agréable, et notons qu'un tableau peut être agréable — ou porté dans l'éveil du concept, et c'est alors la notion de bien comme conformité au concept — et d'un objet qui répond vraiment de son concept, je dis alors qu'il est parfait. À un jugement de goût pur, donc, ne peut correspondre aucun attrait. D'où s'ensuivent un certain nombre d'exemples, d'applications ou d'«éclaircissements» (14), sur lesquels J. Derrida a remarquablement joué dans son *Parergon*³. Je puis jouir esthétiquement de tout ce qui est pure forme, dans les arts plastiques, ce sera surtout du dessin et de sa liberté contre la couleur⁴, de certains coquillages de mollusques, des oiseaux de paradis, etc., mais aussi de rinceaux sur des cadres, quoique l'encadrement qui me donne ces rinceaux puisse avoir l'allure d'une parure, agir en conséquence comme un attrait supplémentaire, et donc faire obstacle à la libre appréciation du tableau, tout comme, dirions-nous, la mise en scène pourra littéralement écraser le texte qu'elle surcharge en prétendant le présenter. Nous passons sur le détail de l'analyse kantienne qui est extrêmement riche — que peut-il en être, par exemple, de la possibilité d'un son «pur» sur lequel pourra être prononcé un jugement de goût...pur ? Nous passons sur ce détail pour en venir à trois propositions majeures qui sont essentielles au développement et à la position de la question kantienne, et extrêmement lourdes de conséquences pour notre question.

La première de ces propositions, qui fait l'objet du chapitre 15, nous affirme que «le jugement de goût est entièrement

4. On connaît cette vieille opposition en histoire de l'art, opposition qui remonte au moins à la *Poétique* d'Aristote.

indépendant du concept de perfection». Insistons ici sur la *finitude* qui est impliquée par le jugement de goût. La notion de perfection implique en effet une conformité de l'objet à son concept qui est posé comme sa fin, ce n'est plus alors un jugement de goût, mais bien plutôt un jugement de valeur au sens propre du terme qui oriente la pensée vers la notion de bien.

La seconde proposition majeure que nous présente cette section est négative : elle nous affirme, dans le chapitre 16, que «le jugement de goût qui déclare un objet beau sous la condition d'un concept déterminé n'est pas pur». Sous-conséquence en quelque sorte, ou extension de l'affirmation précédente, à nouveau : la pureté du jugement se mesure au *détachement* à l'égard de l'agréable tout autant que du bien, le beau est *en retrait* par rapport à l'existence, à la fois comme immédiateté donnée dans la perception, et comme médiatisée dans le concept qui pose l'objet comme ce qu'il doit être. Ce n'est pas l'objet comme tel qui plaît, c'est l'objet en fonction de l'effet qu'il fait sur une faculté représentative.

Enfin, troisième proposition fondamentale, qui fait l'objet du chapitre 17 : «il n'y a pas d'idéal de beauté». L'art, en conséquence, toute sorte de production artistique, est littéralement fondé sur l'absence ou le défaut de l'idéal, et c'est précisément pour cela qu'il est, au sens fort du terme, subjectif. Parce qu'il n'y a pas d'idéal de beauté, qu'il n'y en a jamais eu et qu'il n'y en aura jamais, je sais que je puis produire de beaux objets, qui ne seront beaux, à tout le moins, qu'à partir de l'unique satisfaction procurée à la communauté de ceux qui les auront jugés tels. Une communauté peut ainsi se créer dans cette sorte de recueillement actif à quoi dispose et qu'implique le jugement de goût. S'il n'y a pas d'idéal de beauté, s'il n'y a pas non plus de règles objectives par lesquelles on pourrait produire ou juger de beaux objets, cela signifie aussi que l'œuvre d'art belle est (peut-être) le pur produit du génie, de celui qui a pu élever le produit ou son matériau au niveau d'une figure exemplaire. Mais l'homme, dira-t-on, et parce qu'il est libre, peut toujours se proposer un idéal de beauté, tout comme il peut être

mû par un idéal de perfection, viser par exemple à la sainteté ou à l'une ou l'autre de ces figures aberrantes de l'héroïsme, comme l'histoire en est pleine, mais ce ne sont pas là des jugements de goût dans la mesure même où la raison y trouve son intérêt.

*** **** **** **

La dernière définition du beau, déduite du quatrième moment de la table des fonctions logiques du jugement, nous affirme que «le beau est ce qui est reconnu sans concept comme objet d'une satisfaction nécessaire» (22). D'un développement moins long que la précédente, cette définition peut être immédiatement déduite de la seconde, il suffit de substituer au concept d'universalité celui de nécessité, ce que fera Kant d'ailleurs en revenant sur la notion de «sens commun». Mais à nouveau le paradoxe surgit : que peut-il en être d'une nécessité sans concept ? Ne sommes-nous pas non seulement en plein paradoxe, mais encore au bord même du non-sens? Cette nécessité ne peut résulter en effet d'un concept, cela nous mènerait au bien, elle ne peut résulter, non plus, d'une nécessité pratique impliquant par exemple la volonté qui se manifesterait par des règles pour les mêmes raisons, cette nécessité esthétique résultant d'un jugement *réfléchissant* ne peut être qu'*exemplaire*, et c'est la main tendue ici à la troisième définition du jugement de goût et au *détachement* de la beauté du concept de perfection. Cette beauté exemplaire suscite l'idée d'un sens commun, puisque fait en effet partie du plaisir attaché au beau le désir de communiquer, Kant nous avait même dit que c'en était le fondement; ce désir de communiquer, à son tour, suscite l'idée de la nécessité, subjective certes, mais réelle tout de même, d'une communauté *effective*. Sur le fondement d'une pratique esthétique, une communauté réelle peut s'apparaître politiquement.

*** **** **** **

Il y a donc, il peut donc y avoir, nous avons tenté de le démontrer, imprimés comme en filigrane dans le texte même de la troisième Critique, les éléments d'une politique esthétiquement fondée. Une politique, ajouterions-nous, du coude à coude

impliquée par la pratique du jugement de goût. Dire d'un objet qu'il est beau suscite en moi le désir de communiquer ce que j'éprouve, et que j'éprouve comme une sensation, s'ouvre ainsi la possibilité d'une communauté, celle de tous ceux et de toutes celles qui peuvent être touchés par ce qui s'éveille en eux à l'occasion de cette déclaration. Il s'agit d'une communauté *horizontale*, pourrions-nous dire, et non verticale ou coercitive. L'acquiescement désiré ne relève, en effet, ni de l'autorité, sous la forme, par exemple, de la domination telle que celle-ci avait été analysée par La Boétie, ni, en termes plus kantien, de ce désir de vouloir instaurer la maxime de mon action au rang de ce qui vaudra comme loi, cet acquiescement ne pourra être que libre puisqu'il requiert une subjectivité qu'il me donne, et qu'on ne peut éprouver le beau par procuration. C'est la liberté qui s'exalte et se découvre par le jugement de goût, et cette liberté n'est ni morale, ni éthique. Elle ne l'est déjà plus, puisque, dans les propres termes de Kant, elle fait état de, et fonde la possibilité d'un *libre* jeu des facultés représentatives donné dans la *libre* considération d'un objet. Elle ne l'est déjà plus, en outre, et c'est peut-être le plus scandaleux d'un strict point de vue kantien, en ceci qu'*elle fait appel à ce qui excède le sujet*. En effet, et c'est là la particularité extrême d'un jugement de goût, la faculté de juger

...se voit reliée à quelque chose dans le sujet lui-même et *en dehors du sujet*, qui n'est ni nature, ni liberté, mais qui est lié toutefois avec le fondement de cette dernière, c'est-à-dire le supra-sensible, en lequel la faculté théorique est liée en une unité avec la faculté pratique d'une manière semblable pour tous mais inconnue⁵.

5. Kant, texte déjà cité, p 175. Dans ce passage très controversé où il est question du beau comme symbole de la moralité, c'est même là le titre de la section, il ne s'agit surtout pas pour Kant de rabattre en quelque sorte le beau *sur* l'éthique qui en serait ainsi le fondement, il s'agit bien plutôt de montrer que le beau, la déclaration de beauté, a une valeur *symbolique*, c'est-à-dire que par elle est opéré un transport, et même un transport de transport, le transport d'une opération de pensée, qui permet une appréhension plus fine de ce qui demeure encore sans concept parce que non-analogique. Une monarchie constitutionnelle, remarquera ainsi Kant, puisque ce sont là ses propres exemples (politiques!), est ainsi pensée comme un corps, alors qu'une tyrannie se voit ramenée à une machine, quoiqu'il n'y ait rien de commun entre une tyrannie en «un moulin à bras»!

Résumée maximalement, la question kantienne nous paraît pouvoir se présenter ainsi : parce que fondamentalement désintéressé, le jugement de goût implique que son sujet, son énonciateur, soit comme en retrait devant l'existence et que là, de là précisément, s'éveille en lui le désir de communiquer, ce désir qui ouvre la possibilité d'une communauté effective parce qu'éprouvée dans toute sa nécessité, nécessité subjective certes, c'en est même la condition, le beau est le «lieu» de la subjectivité, mais d'une extension et d'une universalité présumées maximales, même si celle-ci ne durera, pour reprendre la belle et sobre expression du poète René Char, que le temps de «la périlleuse floraison de la chair d'une main».

Le rapport au beau, à cela qui est beau chaque fois que je te le dis, ne se calcule pas, il s'éprouve et se renouvelle chaque fois qu'il peut se communiquer. La question n'est pas de savoir si on peut déduire ce rapport, en faire un véritable savoir, elle n'est pas non plus de savoir si tu le veux, elle est celle de savoir si toi aussi tu trouves cela beau. Là, là seulement, on pourrait peut-être s'entendre pour la promesse d'un avenir.

Pierre Gravel
Département de philosophie
Université de Montréal